



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIÈRE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSEAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSEAT,

N°1 - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté mais n'a pas de caractère décisionnel. Il est l'occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l'exercice qui s'est achevé, de fixer les principales orientations pour l'exercice 2019 et de tracer des perspectives pour les années futures.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019**

N°2 - FINANCES - Budget – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC « La Feuillouse » -

Vu le transfert de la ZAC de la Feuillouse à la Communauté de Communes VARENNES FORTERRE, depuis avril 2006, dans le cadre de ses compétences économiques

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC la Feuillouse arrêtée par la SEAU au 30 novembre 2018 à 45 895,58 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **d'approuver le bilan de la ZAC La Feuillouse au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités,**
- **de donner quitus à la SEAU pour l'ensemble de ses missions, tant sur le plan financier que technique**

N°3 - FINANCES - Budget – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC de « Varennes Forterre » -

Vu le transfert de la ZAC de la Feuillouse à la Communauté de Communes VARENNES FORTERRE, depuis avril 2006, dans le cadre de ses compétences économiques

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC Varennes Forterre arrêtée par la SEAU au 30 novembre 2018 à 16 655,96 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le bilan de la ZAC Varennes Forterre au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités,**
- **de donner quitus à la SEAU pour l'ensemble de ses missions, tant sur le plan financier que technique**

N°4 - FINANCES - Budget – Formation CertiPhyto agents communaux – Refacturation aux communes

La Communauté de communes a organisé à l'attention du personnel des communes membres du territoire des formations fin d'année 2018 et début d'année 2019. La collectivité doit refacturer aux communes concernées le coût de ces formations. Par ailleurs il est demandé si la collectivité peut continuer d'organiser des formations au profit des communes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'acter le principe de l'organisation de la formation pour le renouvellement du certificat individuel sur l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques et des deux formations pour le renouvellement du certificat individuel « Décideur en entreprise non soumise à agrément par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et d'approuver la refacturation aux 14 communes concernées**
- **D'approuver le principe de l'organisation de formations par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la refacturation de celles-ci aux communes concernées, pour les sessions à venir,**

N°5 - FINANCES - Budget – Cession au SICTOM Sud Allier d'un Chariot élévateur

La Communauté de communes est propriétaire d'un chariot élévateur installé à la déchetterie. Suite au transfert de la compétence des déchets ménagers et assimilés des 13 communes de l'ex EPCI Le Donjon Val Libre au SICTOM Sud Allier En accord avec le Président SICTOM Sud Allier, le Président propose de céder ce chariot élévateur au SICTOM Sud Allier, au montant de 20 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la cession du chariot élévateur au SICTOM Sud Allier, dans le cadre du transfert de compétences,**
- **de fixer le montant de la cession à vingt mille euros,**

N°6 - FINANCES - Budget 2019

La collectivité souhaite acquérir des équipements informatiques nécessaires aux services communautaires (prévu mais non réalisé en 2018)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver l'ouverture de crédits budgétaires à réaliser sur le budget 2019 pour un montant de 5000 € à l'opération « Equipements informatiques » du budget principal.**

N°7 - FINANCES - Budget – Autorisation de programme crédits de paiement – Fonds de concours

L'autorisation de programme et crédits de paiement doit être modifiée en fonction des crédits consommés au cours de l'exercice 2018,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous,**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2018	2019	2020
204	Fonds de concours (subventions investissement - communes membres EPCI)	750 000	73 327	426 673	250 000
	TOTAL	750 000	73 327	250 000	250 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2018	2019	2020
	Fonds propres EPCI	750 000	73 327	426 673	250 000
	TOTAL	750 000	73 327	426 673	250 000

N°8 - FINANCES - Assemblée – Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire

Le montant des indemnités de fonction versé membres du Bureau Communautaire est déterminé en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et la valeur du point d'indice. A compter du 1^{er} janvier 2019, l'indice brut terminal de la fonction publique a augmenté dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (de IB 1015 - IM 821 à IB 1027 - IM 830). Or, la délibération actuellement en vigueur fait référence expressément à l'indice brut terminal 1015.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les indemnités de fonction Communautaire en référence au traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- de préciser que l'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale indemnitaire prévue au Code Général des Collectivités Territoriales,
- de préciser que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique et de l'évolution de la valeur du point,

N°9- HABITAT – dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires

Monsieur le Président expose que les bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux » ont reçu les accords nécessaires à la validation des plans de financement et donc du versement de l'aide communautaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

PO = propriétaire occupant – PB = propriétaire bailleur

NOM	PO/PB	MONTANT
GIRARD Marius	PO	200,00 €
LECOMTE Bernadette	PO	200,00 €
REVERET Cyril	PO	200,00 €
TAILHARDAT Camille	PO	200,00 €
THIEL Marcel	PO	200,00 €
TOTAL DES AIDES		1 000,00 €

N°10- ADMINISTRATION GENERALE– Local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier – Convention de mise à disposition à l'association Zanzibart

La commune de Varennes-sur-Allier mettrait, à disposition de l'association Zanzibart, une partie du local situé Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier pour stocker des décors et préparer leurs représentations théâtrales. Suite à la décision du conseil communautaire d'acquiescer ce local il est proposé de bien vouloir reconduire la convention dès l'achat du local jusqu'à ce que la Communauté de communes souhaite prendre possession des lieux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise à disposition du local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier à l'association Zanzibart selon les conditions établies par la convention de mise à disposition entre la commune de Varennes-sur-Allier et l'association, à compter de la date d'achat et d'y mettre fin dès que la Communauté souhaitera prendre possession des lieux,**

N°11- ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines- Mutualisation – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à la Commune de SAINT POURÇAIN SUR BESBRE à compter du 1^{er} février 2019: convention de prestation de service

La commune de Saint Pourçain sur Besbre a des besoins en matière de communication notamment pour la refonte du logo de la commune, la création d'une identité visuelle et la communication d'un événement musical organisé par la commune le 22 juin 2019. La Communauté de communes propose une prestation de service représentant un appui du service communication à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 mois. Le montant estimatif de la prestation est fixé à 1 708 €. Une convention entre la commune de Saint Pourçain sur Besbre et Communauté de communes formalisera les conditions de mutualisation

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la prestation de service à titre onéreux à la Commune de Saint Pourçain sur Besbre, à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 mois, pour un montant estimé à mille sept cent huit euros.**
- **D'approuver les conditions de mutualisation faisant l'objet de la convention ci-annexée,**

N°12- ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au tableau des effectifs notamment aux titres des emplois, et de créer 2 emplois de catégorie B

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de substituer « adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26/35^{ème}) » à « adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet » et « auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe » à « auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe » et de prendre en compte lesdites modifications à la date de la délibération, à savoir le 5 novembre 2018 ;**
- **de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (catégorie B - Filière sportive) à temps complet ;**
- **de créer un poste de Rédacteur (catégorie B - Filière administrative) à temps complet ;**
- **de modifier en conséquence le tableau des effectifs et d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe ;**

N°13- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme - Bornes aires de camping-car

La Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise avait aménagé en 2011 trois aires communautaires d'accueil pour camping-cars (Beulon, Diou et Jaligny sur Besbre) et en en 2014 sur la commune de Dompierre sur Besbre. Des retours d'expériences laissent apparaître plusieurs problématiques :

- la fréquentation sur ces aires a fortement augmenté depuis leur création, d'où un sous-équipement électrique.
- une capacité d'accueil, en terme d'emplacements, déficitaire sur l'aire de Dompierre sur Besbre
- une durée de stationnement de certains camping-caristes trop importante, due à la gratuité des services

Un projet d'investissement éligible aux soutiens de partenaires est présenté, dans un 1^{er} temps et dans un second temps une étude sera réalisée pour la mise en place d'un système adapté à un stationnement payant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous,**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Dépenses		Recettes		
Nature dépense	Coût HT	Financeurs	Taux	Montant
Extension aire Dompierre, aménagements paysagers, VRD	38 945 €	Etat - DETR	35 %	25 786 €
Module de stationnement aire de Dompierre	23 440 €	Conseil Départemental CTDA 2018/2020	45 %	33 153 €
Borne alimentation électrique aires de Diou et Jaligny sur Besbre	6 360 €	Total subventions	80 %	58 339
Borne alimentation électrique aire de Beaulon	2 930 €	Autofinancement	20 %	14 736 €
Frais de raccordement téléphonique	2 000 €			
TOTAL	73 675 €	TOTAL	100 %	73 675 €

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat – enveloppe DETR 2019 d'un montant de 25 786 €
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 33 153 €

Fait à Varennes-sur-Allier, le 18 février 2019

P.E.C

Le Président,



